

SÉANCE DU 06 OCTOBRE 2021

DECISION N°2021/133/ PPTTE GARDON PONT DU GARD / 2

CONSEIL – PLAN PAYSAGE ET TRANSITION ENERGETIQUE DES GRANDS SITES  
DES GORGES DU GARDON / PONT DU GARD (13)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en son article L121-1, conférant à la Commission nationale du débat public une mission de conseil aux autorités compétentes et aux maîtres d'ouvrage sur toutes les questions relatives à la participation du public tout au long de l'élaboration d'un projet, plan ou programme,
- vu le courrier et le dossier annexé de Madame Bérengère NOGUIER, Présidente du Syndicat Mixte des Gorges du Gardon, en date du 20 août 2020,
- vu sa décision n° 2020/105/PPTTE GARDON PONT DU VAR / 1 du 2 septembre 2020 désignant Philippe MARZOLF pour accompagner le syndicat mixte des Gorges du Gardon au travers d'une mission de conseil relative la participation du public tout au long de l'élaboration de son plan paysage et énergies renouvelables,

après en avoir délibéré,

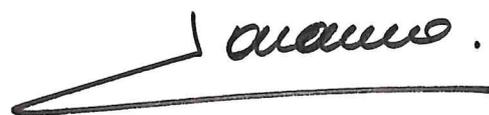
décide :

**Article 1 :** Madame Garance GOJJARD est désignée pour un accompagnement du syndicat mixte des Gorges du Gardon au travers d'une mission de conseil relative à la participation du public tout au long de l'élaboration de son plan paysage et énergies renouvelables, en binôme avec Monsieur Philippe MARZOLF, désigné le 2 septembre 2020.

**Article 2 :** Monsieur MARZOLF et Madame GOJJARD remettront un rapport à l'issue de leur mission de conseil.

**Article 3 :** La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

La Présidente



Chantal JOUANNO